



République Française



**PRESIDENCE**  
**SECRETARIAT GENERAL**

N° 1508-2010/ARR/DJA

Date du : 31/05/2010

AMPLIATIONS	
Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DJA	1
Intéressés	3

### ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

#### **Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

#### **LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,**

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié l'arrêté n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Au point 6 « secteur de l'environnement » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, *madame Ghislaine ARLIE* remplace *monsieur Armand LEDER* au conseil d'administration de l'association « Observation Et Information sur l'Environnement » (EIL).

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.